



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 avril 2019 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

AFFAIRES SCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE : OPERATION ANTI-GASPILLAGE DU 19 MARS 2019

Le 19 mars dernier, l'opération anti-gaspillage a été menée au restaurant scolaire et 8,800 kg de déchets (restes dans les assiettes) ont été comptabilisés sur 115 repas.

Au niveau des plats, il restait une dizaine de barquettes de céleri, 4 grandes barquettes de purée et très peu de beignets de calamars. Cependant, il est difficile de commander moins quand le produit est prévu à la part.

La prochaine opération se déroulera durant la semaine du développement durable (mi-juin) avec affiches de sensibilisation et récompenses à la clé.

ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 22 MARS 2019

Le Conseil d'école de l'école élémentaire s'est tenu le 25 mars dernier et aucun problème n'a été soulevé. Seule, une demande d'étude surveillée a été sollicitée et pour son étude un sondage sera mené auprès des parents d'élèves.

L'effectif prévu pour la rentrée prochaine est de 143 enfants avec l'ouverture d'une 6^{ème} classe confirmée ce jour par l'inspection académique. Il y aura très certainement 2 classes de CP.

Les projets pédagogiques sont très nombreux et dénotent le dynamisme de l'école. La semaine dernière, le jeudi s'est déroulé le carnaval qui s'est achevé par un goûter commun avec l'école maternelle. Vendredi, l'exposition sur le printemps artistique a ravi les visiteurs qui ont apprécié le travail de l'ensemble des élèves et de l'équipe enseignante.

Le projet des CM2 « le Parlement des enfants » mené à l'initiative de Laurence DUMONT, Députée, aboutit à une proposition de loi sur « protéger les animaux dans les élevages et les abattoirs » qui sera soutenue devant l'ensemble des acteurs (4 communes) le 26 avril prochain à Cormelles le Royal. Puis, les enfants se rendront le 3 juin 2019 à l'Assemblée Nationale pour débattre des projets qui auront été sélectionnés localement. Une restitution de cette action sera présentée au Foyer Rural le vendredi 28 juin.

ECOLE MATERNELLE : CONSEIL D'ECOLE DU 25 MARS 2019

Au cours du conseil d'école de l'école maternelle qui s'est tenu le 25 mars dernier, les points suivants ont entre autres été abordés :

- l'effectif prévisionnel est de 94 élèves selon l'école mais l'inspectrice ne comptabilise pas pour l'instant les nouvelles dérogations scolaires d'où un effectif plus faible. Une fermeture de classe confirmée ce jour par l'inspection académique est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Cependant, l'évolution des effectifs sera communiquée au fur et à mesure des inscriptions à l'inspectrice qui a prévu de compter les enfants le jour de la rentrée scolaire.
- Restauration scolaire : les enseignants demandent que les GS bénéficient d'une récréation à 13h00 avant de reprendre l'école.

- Au niveau de la vie scolaire, de très nombreux projets sont mis en place avec notamment le projet Karambolage proposant une sortie à l'artothèque, au musée de Normandie, une intervention d'un artiste de l'arthotèque de Pont l'Evêque.
- Le carnet de suivi qui ne pointe que les réussites de l'élève pour lui permettre d'évoluer à son rythme.
- Demandes :
 - proposer le spectacle de Noël dans la salle omnisport ou au Foyer Rural : demande réalisable,
 - attribution d'une 3^{ème} ATSEM : sujet déjà abordé et pour l'instant la réponse reste négative,
 - réaménagement du parking de l'impasse des écoles.

Un large débat s'instaure au sein du Conseil municipal et seuls les points ne nécessitant pas de casser l'infrastructure sont retenus (marquage au sol, pose de bornes pour éviter le stationnement sur les trottoirs,...). La zone non-fumeurs sera marquée tout prochainement puisque lundi prochain la commune signe la charte « espaces sans tabac »).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Le Conseil communautaire du 28 mars 2019 était consacré principalement aux affaires financières avec le vote du compte de gestion 2018, du compte administratif 2018, de l'affectation de résultat 2018, de la fixation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), des subventions et du budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes.

A retenir que le taux des 4 taxes n'augmente pas à savoir :

- taxe d'habitation : 5,43 %
- taxe sur le foncier bâti : 6,13 %
- taxe sur le foncier bâti : 8,97 %
- cotisation foncière des entreprises : 5,31 %.

Les autres sujets concernaient :

- la signature d'un accord-cadre de 15 000 € HT annuel avec La Signalisation Routière pour le programme de signalisation horizontale 2019-2022,
- la conclusion d'une convention avec la Mission Locale Caen la mer Centre pour l'instauration d'une bourse au permis de conduire (500 €)

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES : CONSEIL SYNDICAL DU 19 MARS 2019

(Jean-Paul HAUGUEL, rapporteur)

Lors de sa séance du 19 mars 2019, le Conseil syndical du SMEOM a adopté le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 avec l'achat de deux véhicules de plus de 26 tonnes. Deux anciens véhicules seront mis en vente.

Pour l'équilibre de la section de fonctionnement 2019, la cadence des amortissements a été modifiée pour 2019 (16 131,81 € contre 339 853,20 € initialement prévu).

Concernant la TEOM, la commune de Cagny participera à hauteur de 147 604 €.

Le Conseil syndical a également débattu sur un autre sujet majeur concernant le tri. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 pour développer l'économie circulaire dans les territoires prévoit la généralisation à l'ensemble du territoire des consignes de tri à la totalité des emballages en plastique d'ici 2022.

Préalablement à un investissement pour la création ou la modernisation de centre de tri, des études ont été menées et elles ont fait ressortir la pertinence d'un projet autour de :

- la mutualisation de la fonction tri
- la mutualisation des coûts de transport, avec un barycentre technique et économique situé à Caen,
- la création d'une SPL (Société Publique Locale) pour porter l'investissement et exercer la compétence « tri ».
- différents scénarii ont été présentés aux élus.
- l'ADEME préconise aux collectivités d'engager une étude territoriale de la fonction tri pour rechercher une cohérence territoriale et un maillage d'organisation à l'échelle du territoire.

Le Conseil syndical a :

- accepté de participer à la création d'une SPL pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un tri d'une capacité annuelle allant de 35 000 à 75 000 tonnes couvrant une population comprise entre 500 000 et 1 200 000 habitants sous réserve d'être affecté à tous les scénarii de SYVEDAC (centre de tri de Colombelles),
- approuvé le principe de mutualisation des transports.

SYNDICAT D'EAU POTABLE DU CLOS MORANT :

(Joël COTREL, rapporteur)

CONSEIL SYNDICAL DU 7 MARS 2019

Réunis le 7 mars 2019, les délégués du syndicat d'eau potable du Clos Morant ont voté le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019.

Au niveau des travaux, l'avant-projet présenté par le cabinet SOGETI a été validé pour le renouvellement de canalisations eau potable, rue de la Poste à Cagny et rue de la Résistance à Frénoville. L'opération est évaluée à 208 500 € HT. Le maître d'œuvre SOGETI est chargé de lancer la consultation des entreprises.

FUSION DES SYNDICATS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ARGENCES ET DU CLOS MORANT : PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2019 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'Eau Potable issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Argences et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Clos Morant,

Vu la délibération du SIAEP de la Région d'Argences en date du 15 janvier 2019,

Vu la délibération du SIAEP du Clos Morant en date du 6 février 2019,

Les SIAEP de la Région d'Argences et du Clos Morant ont délibéré en vue d'une fusion.

Ces délibérations ont été acceptées par Monsieur le Préfet du Calvados et il propose aux communes membres des deux syndicats un arrêté de projet de périmètre et un projet de statut concernant l'eau potable.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR)

- donne un avis favorable au projet de périmètre et aux statuts tels **qu'annexés**.
- donne à Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

FUSION DES SYNDICATS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ARGENCES ET DU CLOS MORANT : DESIGNATION DE DELEGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2019 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'Eau Potable issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Argences et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Clos Morant,

Vu la délibération du SIAEP de la Région d'Argences en date du 15 janvier 2019,

Vu la délibération du SIAEP du Clos Morant en date du 6 février 2019,

Les SIAEP de la Région d'Argences et du Clos Morant ont délibéré en vue d'une fusion.

Ces délibérations ont été acceptées par Monsieur le Préfet du Calvados et il propose aux communes membres des deux syndicats un arrêté de projet de périmètre et un projet de statut concernant l'eau potable.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR)

- désigne **deux délégués titulaires** : **Joël COTREL et Jackie BOUCHARD**
- désigne **un délégué suppléant** : **Eric MARGERIE**
- donne à *Madame le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

AFFAIRES DIVERSES

SAINT LOUIS SUCRE : INFORMATIONS

Madame le maire donne lecture d'une motion contre la fermeture de la sucrerie de Cagny proposée par notre Députée, Laurence DUMONT.

Le Conseil municipal approuve cette motion et pour recueillir le maximum de signatures décide d'effectuer une distribution toute boîte sur Cagny, de déposer des documents à la mairie, à la bibliothèque et chez les commerçants.

Madame le maire transmet au Conseil municipal les remerciements de Monsieur le Préfet pour la réactivité et la disponibilité de la commune qui a assuré un accueil de qualité dans des délais très courts à Monsieur Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, venu soutenir, le 27 mars dernier, le collectif des salariés, planteurs, élus, impacté par le projet de fermeture de l'usine Saint Louis Sucre de Cagny.

INFORMATIONS DIVERSES

SINISTRE DE L'ECOLE MATERNELLE DU 8 DECEMBRE 2018

L'affaire a été jugée et l'auteur des faits reconnu grâce aux caméras de vidéoprotection a été condamné à six mois d'emprisonnement dont trois assortis du sursis mise à l'épreuve avec obligation de soin.

L'auteur est condamné à régler à la commune de Cagny la somme de 3 783,76 € au titre du préjudice matériel et 800 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

L'intéressé dispose d'un délai de 10 jours pour faire appel.